

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 21 MARS 2026 A 10H00 A LA MAIRIE**

*Convocation du 17 mars 2026*

**PRESENTS** : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Antton BILLIOTTE, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI, Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Peio DUFAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Livia LAZCANOTEGUI, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA

**PROCURATIONS** : Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN, Marie-Dominique NOUHAUD à Jean-Louis POULOU

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Installation du conseil municipal
- 2) Election du maire
- 3) Détermination du nombre d'adjoints
- 4) Election des adjoints
- 5) Charte de l' élu local.

## **1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### M. le maire

Egun deneri, bonjour à tous.

Je vous propose qu'on démarre ce conseil d'installation.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour installer le conseil municipal issu des élections municipales qui se sont tenues le 15 mars dernier. J'en rappelle les résultats :

Nombre d'inscrits : 6060

Nombre de votants : 3397

La liste Ciboure au cœur a obtenu 1594 voix, soit 41.20 % des suffrages exprimés

La liste Ziburu Bizi 2026 a obtenu 2275 voix, soit 58.80 % des suffrages exprimés.

Le nouveau conseil municipal est donc composé des conseillers suivants, qui sont installés dans leurs fonctions :

Eneko ALDANA-DOUAT  
Leire LARRASA  
Antton BILLIOTTE  
Emilie DUTOYA  
Jean-Michel DIRASSAR  
Muskoa ARIZMENDI  
Jean-Pierre LEHMAN  
Julie BERGARA  
Peio DUFAU  
Sabrina BERROUET  
Sylvain RUIZ  
Marion DUPRAT  
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE  
Marie-Louise LECUONA-AUGER  
Pierre BOLOGNE  
Florence CREPIN  
Beñat BILLEREAU  
Livia LAZCANOTEGUI  
Benjamin DRAY  
Maité SANSEBASTIAN  
Jean-Baptiste YRIARTE  
Graziella IRIGOYEN  
Frédéric VAILLANT  
Jean-Louis POULOU  
Françoise ALBISTUR-DUVERT  
Thierry PAILHES  
Marie-Dominique NOUHAUD  
Vincent FAGET  
Pantxika HACALA

Madame Lecuona-Auger a donné pouvoir à madame Graziella Irigoyen.

Madame Marie-Dominique Nouhaud a donné pouvoir à monsieur Jean-Louis Poulou.

Le quorum étant atteint, je désigne monsieur Eneko Susperregui-Etchepare, le plus jeune membre de l'assemblée, comme secrétaire de séance, zorionak.

Et je cède la présidence à monsieur Jean-Pierre Lehman qui est le doyen de l'assemblée.

## **2) ELECTION DU MAIRE**

### **M. Lehman**

J'invite solennellement le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Pour cela, je rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Afin de constituer le bureau du conseil municipal, je demande la désignation de deux assesseurs pour le comptage des bulletins de vote : M. Billiotte pour la liste Ziburu Bizi et Mme Hacala pour la liste Ciboure au Cœur.

Je demande aux candidats au poste de maire de se déclarer.

M. Eneko ALDANA-DOUAT se déclare donc candidat. Il est seul à faire acte de candidature et nous allons procéder au vote.

Je vous rappelle, pour la bonne tenue du scrutin, qu'il s'agit d'un scrutin à bulletins secrets. Nous vous remettons un bulletin au nom de M. Aldana-Douat et un bulletin blanc où il vous appartiendra d'inscrire le nom d'une éventuelle autre personne, qui doit être écrit de manière lisible et claire. Ce bulletin ne doit comporter aucune autre mention que le nom du candidat sous peine de nullité.

Pour des raisons pratiques et de configuration de la salle, une personne passera auprès de vous afin que vous déposiez le bulletin dans l'urne.

### *Déroulement du vote*

Les assesseurs et le secrétaire de séance vont procéder au dépouillement des votes.

### *Dépouillement*

J'annonce les résultats. Suite au dépouillement, il est constaté :

Nombre d'inscrits : 29  
Nombre de votants : 29  
Suffrages nuls : 0  
Suffrages blancs : 6  
Suffrages exprimés : 23

Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT obtient 23 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc élu maire de Ciboure.

Nous vous adressons toutes nos félicitations et je vous remets l'écharpe de maire.

Le maire étant élu, je lui cède la présidence.

### **M. le maire**

Jaun andere hautetsiak, lankide agurgarriak,  
Mesdames et messieurs les élus, chers collègues,

Lehenik eta behin, joan den igandean bozak ematera gerturatu ziren Ziburuko kasik 4.000 herritarrei agurra bidali nahi diet. Era berean, konfiantza eman dizkiguten guztiei eskerrak eman nahi dizkiet ere. Je tiens d'abord à saluer les presque 4 000 Cibouriennes et Cibouriens qui se sont déplacés aux urnes dimanche dernier. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Cette confiance nous engage : elle nous oblige à poursuivre avec enthousiasme, détermination et exigence le travail entrepris depuis six ans.

Konfiantza honek konprometitzen gaitu : duela sei urte martxan jarri dugun lana ilusioz eta erabakitasunez jarraitzera behartzen gaitu.

Egun, ongi etorria eman nahi diet gure Herriko kontseiluan sartzen diren hautetsi berriei  
Eta eskerrak eman nahi dizkiet ere aintzineko legealdian hemen jarririk egon diren guztiei, gure herriaren zerbitzura egindakoagatik.

Azkenik, herriko zerbitzu guztiei agurra eta eskerrak bidali nahi dizkiet.

Haien konpromiso, profesionaltasun eta zerbitzu publikoarekiko zentzuari esker, gure proiektuak gauzatzea ahalbidetzen dituzte eta gure herria funtzionatzen eta aintzina egiten laguntzen dute.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui rejoignent aujourd'hui notre conseil municipal ; je tiens également à remercier celles et ceux qui ont siégé ici au cours du précédent mandat pour leur dévouement au service de notre commune.

Enfin, je souhaite saluer et remercier l'ensemble des services municipaux. Par leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public, ils permettent à nos projets de se concrétiser et à notre Ville de fonctionner et d'avancer.

Gaur egun, etapa berri bat irekitzen da. Elkarrekin, Ziburuko herritarren konfiantsa berrituak indarturik eta lortutako esperientziak bultzaturik, jarduten segituko dugu, ilusioz, errespetuz eta hurbiltasunez.

2020tik hona, entzutea eta elkarriketa gure ekintzaren adierazle sendoak izan dira :

Kasik berrogei ta hamar bilkura publiko antolatuak izan dira gai desberdinen inguruan: Enkan proiektua, aparkalekuak, zirkulazioak edo obrak... Eta kasik 750 herritar inguru hartu ditut ostiral arratsaldeetan egin ditudan permanentzietan.

Heldu diren 6 edo 7 urteei begira, jarraikortasunean lan egingen dugu.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre. Ensemble, forts de l'expérience acquise et portés par la confiance renouvelée des Cibouriens, nous allons continuer à agir pour Ciboure, avec ambition, responsabilité, respect et proximité !

Depuis 2020, l'écoute et le dialogue auront été le marqueur fort de notre action : ce sont près d'une cinquantaine de réunions publiques qui ont été organisées sur différents sujets (Enkan, stationnement, sens de circulation, travaux...). Et ce sont aussi près de 750 Cibouriens qui auront été reçus lors des permanences que j'ai tenues chaque vendredi après-midi.

Pour les 6 ou 7 ans à venir, nous nous inscrivons dans la continuité.

Plusieurs projets structurants et attendus des cibouriens verront le jour :

- dans le domaine de la santé : la création d'un pôle de santé en centre-ville, ainsi qu'un centre de jour dédié à l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ;
- en matière de patrimoine : la réfection du cimetière de Socoa, la première tranche de réhabilitation de l'Église et les travaux de réaménagement de la Tour de Bordagain ;
- concernant les aménagements urbains : les travaux de la rue Pocalette, engagés récemment (lundi dernier), avec une réorganisation complète de cet axe ; et la rénovation du Fronton et de la place Camille Jullian, ou encore l'aménagement de l'espace vert situé au cœur de Xurito ;
- et bien évidemment le projet de l'Enkan : le plan-guide a été arrêté fin d'année dernière. La communauté d'agglomération Pays basque a voté à l'unanimité le 31 janvier dernier l'intérêt communautaire du projet. Il nous faudra donc approfondir les études afin de voir aboutir ce projet ambitieux et nécessaire qui regroupera logements accessibles et activité économique.

Notre action ne s'arrêtera pas là ! Nous continuerons à faire de Ciboure :

- une ville plus durable et soucieuse des enjeux environnementaux en plaçant le développement durable en fil conducteur de notre action ;
- une ville plus solidaire, attentive aux plus fragiles, et qui lutte contre toute forme d'exclusion ou de discrimination ;
- une ville plus vivante, en donnant toute sa place à une culture riche, ouverte et accessible à tous ;
- une ville plus euskaldun, en faisant vivre et grandir l'euskara dans tous les aspects du quotidien.

Elgarrekin, kontsulta, gardentasuna eta ekintza ! Hau da gure iparrorratza hastear den legealdirako!  
Badakit zuetako bakotxengan kontatu dezakedala errespetuz eta entzuteko ispirituan elkarrekin lan egiteko eta Ziburuko herritarren interes orokorra bilatuz.  
Erronka handia da ! Baina gure talde osoarekin, prest gira, determinatuak eta guztiz mobilizatuak erronka hori gainditzeko.

Collectif, concertation, transparence et action ! Voilà notre boussole pour le mandat qui débute !  
Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour travailler ensemble dans un esprit de respect et d'écoute ; et la recherche constante de l'intérêt général au service de Ciboure et de ses habitants.  
Le défi est donc immense ! Avec l'ensemble de mon équipe, nous sommes prêts, déterminés et pleinement mobilisés pour le relever.

Milesker ainitz ! Merci beaucoup !

Nous allons poursuivre avec l'ordre du jour de ce conseil municipal et nous allons déterminer le nombre d'adjoints qui composeront le prochain bureau.

### **3) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (DELIBERATION N° 1/2026)**

#### **M. le maire**

Conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé de déterminer le nombre d'adjoints (la limite autorisée étant de 8).

Je vous propose de fixer ce nombre à 7.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est adopté, je vous en remercie.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le nombre des adjoints à sept (7).

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4) ELECTION DES ADJOINTS**

#### **M. le maire**

Nous allons procéder à l'élection des adjoints.

Je rappelle les dispositions prévues à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales :

*« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »*

Je demande aux candidats de se déclarer.

Donc, je présente une liste : ce sera la liste de Ziburu Bizi 2026, avec Leire Larrasa, Antton Billiotte, Emilie Dutoya, Jean-Michel Dirassar, Muskoa Arizmendi, Jean-Pierre Lehman et Julie Bergara.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-4 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret

Nous vous remettons un bulletin avec la liste Ziburu Bizi 2026 et un bulletin blanc où il vous appartiendra d'inscrire le nom de vos candidats, qui doit être écrit de manière lisible et claire. Ce bulletin ne doit comporter aucune autre mention que le nom des candidats sous peine de nullité. Je vous propose de déposer votre bulletin dans l'urne.

#### *Déroulement du vote*

Les assesseurs et le secrétaire de séance vont procéder au dépouillement des votes.

#### *Dépouillement*

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 29
- Nombre de votants : 29
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 6
- Suffrages exprimés : 23

La Liste Ziburu Bizi 2026 obtient 23 voix

Sont donc élus : Leire Larrasa, Antton Billiotte, Emilie Dutoya, Jean-Michel Dirassar, Muskoa Arizmendi, Jean-Pierre Lehman et Julie Bergara, aux postes d'adjoints.

Je signerai la semaine prochaine les arrêtés avec leurs nominations mais je peux d'ores et déjà vous dire ce qui suit :

- Leire LARRASA sera adjointe à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la politique linguistique
- Antton BILLIOTTE sera adjoint aux travaux
- Emilie DUTOYA sera adjointe à la culture, au patrimoine et à la vie associative
- Jean-Michel DIRASSAR sera adjoint à la proximité et à l'environnement
- Muskoa ARIZMENDI sera adjointe à l'action sociale et aux ressources humaines
- Jean-Pierre LEHMAN sera adjoint à l'urbanisme
- Julie BERGARA sera adjointe aux finances

Je vous informe également que je nommerai prochainement trois conseillers municipaux délégués : Sabrina Berrouet à la petite enfance, Sylvain Ruiz aux sports et Marion Duprat à la ville durable. Félicitations.

### **5) CHARTE DE L'ELU LOCAL**

#### M. le maire

Le dernier point à l'ordre du jour est la charte de l'élu local.

Je procède à la lecture de la charte de l'élu local et je remets à chacun d'entre vous un exemplaire de la charte et des articles du code général des collectivités territoriales relatifs au statut de l'élu local.

L'ordre du jour de ce conseil municipal étant épuisé, je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 1<sup>er</sup> avril, ici-même, à 18h30.

Merci de votre présence, milesker ainitz.

Séance levée à 10h35

Le secrétaire de séance,  
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE



Le maire,  
Eneko ALDANA-DOUAT

